



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 28510

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente note du Centre d'analyse stratégique (CAS) consacrée à la résistance des bactéries aux antibiotiques. Depuis leur découverte, les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité. Cependant, l'utilisation massive de ces médicaments chez l'homme comme chez l'animal a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. La France, qui reste un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe, mène depuis les années 2000 des actions pour préserver l'efficacité des antibiotiques qui ont permis quelques progrès, mais beaucoup reste à faire. Dans cette perspective, le CAS propose de rationaliser les prescriptions d'antibiotiques chez l'homme en envoyant chaque année à tous les médecins leur profil de prescription d'antibiotiques et en encourageant la recherche de nouveaux tests rapides d'orientation diagnostique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à ces propositions du CAS.

Texte de la réponse

Pour encourager le bon usage des antibiotiques et lutter contre l'antibiorésistance qui sont des enjeux majeurs de santé publique, plusieurs actions ont été engagées. Depuis octobre 2014, un dispositif expérimental de dispensation à l'unité des antibiotiques dans les pharmacies d'officine est mis en œuvre : le pharmacien délivre au patient, dans des conditions sécurisées, le nombre exact de comprimés prescrits par le médecin, pour favoriser le bon usage du médicament. Les bénéfices attendus sont potentiellement importants : réduction de la surconsommation qui a un impact direct sur l'antibiorésistance ; limitation du risque de mésusage ; lutte contre le gaspillage des médicaments. Cent pharmacies de quatre régions - l'Ile-de-France, le Limousin, la Lorraine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - expérimentent actuellement la délivrance à l'unité des antibiotiques. Par ailleurs, à la suite du rapport du groupe de travail spécial piloté par le Dr Jean Carlet pour la préservation des antibiotiques, la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a présenté une feuille de route autour de quatre axes : - assurer un pilotage national des actions de lutte contre l'antibiorésistance ; - encourager la recherche et l'innovation sur la résistance aux antibiotiques à travers le lancement dès 2016, d'un plan interdisciplinaire de recherche sur l'antibiorésistance, piloté par l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et l'alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvie) ; - permettre à la société civile de s'emparer du sujet en initiant des actions de pédagogie et des campagnes de communication en lien avec les associations de patients et d'usagers ; - défendre la reconnaissance d'un statut à part pour les antibiotiques pour promouvoir la recherche de ces médicaments et faciliter l'accès de nouveaux médicaments sur le marché. Enfin, la lutte contre l'antibiorésistance ne pouvant être confinée au seul territoire national, cette feuille de route a également été relayée au niveau de la Commission européenne et lors du G7 santé à Berlin en octobre 2015 en insistant sur la nécessité d'une coordination internationale des initiatives prises par chacun des Etats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28510

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5646

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 297